songent plus à l'existence d'un prolétariat qui aurait besoin d'un aliment un peu plus substantiel. J'ai connu un temps où cette préoccupation de la question sociale tenait le premier rang dans nos programmes et dans notre politique. Mais aujourd'hui, chacun se borne à quelque manifestation platonique, alors qu'existe quelque part un mouvement ouvrier, et retourne aussitôt à ses chères études.

« N'ai-je pas entendu dernièrement deux olibrius, venus de Paris tout exprès dans mon département pour y prêcher qu'on est un parfait républicain, lorsqu'on est un mouchard, et que nous posséderons la République de nos rêves, alors que nos enfants iront tous à la laïque.

« C'est très bien. Dans mon jeune âge, nous pensions surtout à autre chose. Nous étions trop exigeants ».

Et il récidivait en mars 1907 :

« Les vrais cléricaux, ce sont nos athées qui s'attachent à l'Eglise avec une telle force que rien ne peut parvenir à les disjoindre... Aussi, s'ils étaient francs, ils répondraient comme ce campagnard à qui je demandais pourquoi il tenait tant à son curé, puisqu'il ne croyait ni à Dieu ni à diable, et qui me dit :

« Si le curé n'était plus là, nous ne saurions plus qui faire enrager ! »

*

Voilà les hommes qui se taillent maintenant une réclame avec leurs protestations contre la guerre.

La guerre ! Ils ne vivent que d'elle !

Quand donc, ô Peuple asservi et meurtri, arracheras-tu leur masque à ces faux bergers ? Quand Moveras-tu à la risée, au mépris du monde, les loups qui tuent ?

M. R.

LA CAPACITÉ CIVILE
DES SYNDICATS

Nous avons signalé l'important arrêt de la Cour de Cassation, du 5 avril 1913, admettant l'action d'un Syndicat professionnel, devant les tribunaux, à la condition qu'elle tende à la défense des intérêts économiques de la profession et qu'il y ait corrélation entre le préjudice éprouvé par le Syndicat qui représente ces intérêts et le fait générateur du préjudice.

Après M. le Conseiller rapporteur Falcimaigne, qui a commenté toute la jurisprudence antérieure, M. Sarrut, procureur général, a abordé le côté social, à la fin de son réquisitoire. Citons-en ce passage intéressant :

« L'action syndicale, disait-il, a rencontré de vives objections et des résistances, surtout parce que toute question de droit donne lieu à des divergences, mais peut-être aussi parce que, en général, notre mentalité ne s'adapte que lentement à un état de choses nouveau. Sous l'ancien régime, les corporations de métiers, les jurandes, les maîtrises étaient tyranniques. Turgot tenta vainement de les abattre ; la Constituante, par la loi énergique du 14 juin 1791, décréta leur anéantissement avec défense absolue de se rétablir en fait sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit. Quant aux associations, l'art. 291 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 les frappaient d'une interdiction absolue ; toute association de plus de vingt personnes, quel que fût son objet, était illicite, à moins d'une autorisation du Gouvernement, autorisation d'ailleurs révocable « ad nutum ». Or, voilà que la loi du 21 mars 1884 confère aux Syndicats professionnel le droit de se constituer librement ; la loi du 1er juillet 1901 proclame que les associations de personnes peuvent se former sans autorisation ni déclaration préalable. C'est le bouleversement de notre droit public. Cette législation nouvelle nous surprend et nous trouble ; on redoute des abus et, par suite, on est enclin à en restreindre l'application. Il faut réagir contre cette tendance. Au législateur seul incombe la responsabilité des innovations. Il n'est pas douteux, l'ensemble des lois le démontre, qu'il veut ouvrir un large domaine à l'activité des Syndicats professionnels en particulier, des associations en général. Ne vous arrogez pas le droit de paralyser sa volonté, de gêner le développement de son œuvre, vous, magistrats de la cour suprême, dont la mission consiste à assurer l'application stricte des lois, quels qu'en soient le caractère ou la portée ».

Dans la double formule, insérée dans l'arrêt « assurer la protection de l'intérêt collectif de la profession », et « préjudice de nature à atteindre les intérêts économiques, commerciaux ou agricoles, dont la défense rentre essentiellement dans la mission légale des Syndicats professionnels », on trouve l'expression de la théorie définitive de la Cour suprême.

La question de principe étant donc réglée, l'arrêt entraînera de grosses conséquences.

« Cet arrêt marque à nouveau, dit « La Revue Vinicole » — on sait qu'il a été rendu à la demande du « Syndicat national de la viticulture française » — cet arrêt marque à nouveau le progrès en jurisprudence des droits de l'Association professionnelle. Il soulèvera de nombreux commentaires, parce qu'il consacre une thèse juridique dont les conséquences sont illimitées et qui bouleverse toutes les conceptions du droit moderne admises jusqu'ici.

« La question finira évidemment par se poser de savoir où vont les dommages-intérêts ainsi attribués à tel ou tel Syndicat pour réparation d'un préjudice soi-disant causé à toute une profession, ou à quelques-uns de ses membres syndiqués seulement, et si plusieurs Syndicats (il n'y a pas de raison pour que ce ne soit une foule de Syndicats identiques) auront le droit de se porter parties civiles dans la même affaire, et contre le même commerçant accusé de mouillage ou de fraude quelconque ».

Question très délicate, en effet, que les tribunaux pourraient, il semble, trancher en précisant dans leurs jugements l'emploi qui sera fait des dommages-intérêts par eux alloués.

JURISPRUDENCE ET LOIS
Intéressant le contrat de louage

Le Conseil des prud'hommes de Paris admet :

1° Que pendant une période d'essai déterminée, suivant les professions (n'excédant pas en général le premier mois), il n'est dû aucun préavis de part ni d'autre en cas de rupture ;

2° Que pendant la période de délai-congé, l'employé qui est pourvu d'un emploi dans une autre maison n'a plus droit à deux heures par jour ;

3° Que la demande en matière de délai-congé sera déclarée irrecevable, parce que périmée, lorsqu'il se sera écoulé un délai de plus de huit jours entre le renvoi ou la démission et l'introduction de cette demande. Toutefois, en ce qui concerne les voyageurs, représentants, courtiers, dont le travail s'exerce en province, ou tous emplois ayant nécessité déplacement, le délai de huitaine ne partira que de la rentrée à l'établissement.

—o—

En matière de délai-congé, le patron ne peut compenser l'indemnité que lui doit son employé qui le quitte brusquement avec le salaire acquis, car ce serait contraire à la loi du 12 janvier 1895 sur l'insaisissabilité des salaires, lesquels ne doivent pas, en pareils cas, excéder le dixième (Arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation du 28 juin 1910).

—o—

La catégorie du Conseil de prud'hommes qui doit fixer le délai-congé est déterminée par le genre de travail exécuté par l'ouvrier et non par l'industrie du patron (Arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation du 29 juin 1910).

—o—

L'abandon du travail malgré défense par un employé constitue un cas de renvoi immédiat sans indemnité (Arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation du 3 août 1910).

—o—

Les renseignements sincères n'engagent pas la responsabilité de celui qui les donne, même si lesdits renseignements entraînent le renvoi de l'employé sur lequel ils sont donnés (Arrêt de la Chambre des requêtes du 14 nov. 1910).

—o—

Le mode de paiement ne modifie ni le mode d'engagement ni le préavis (Arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation du 19 oct. 1910).

—o—

La loi de 1898 ne s'applique pas à l'ouvrier victime d'un accident au cours d'une démarche qui n'était faite, ni dans l'intérêt, ni pour le compte de l'entreprise : par exemple, lorsque l'accident s'est produit au moment où il allait demander au patron des instructions pour le travail des jours suivants, sans avoir terminé la besogne qui lui était assignée (Cour d'appel Paris (7e Ch.), 18 juin 1912 ; « Monit. Jud. Lyon », 16 novembre 1912).

CE QUE DISENT LES JUGES

EST-CE UN ACCIDENT DE TRAVAIL ?

Un contremaître a été tué par un ouvrier qui lui imputait la responsabilité de son renvoi et d'un refus d'embauchage.

La famille du contremaître peut-elle réclamer le bénéfice de la loi de 1898, et comme si son chef avait été victime d'un accident de travail ?

Oui, a répondu la 7e chambre de la Cour d'appel de Paris, 27 février 1912. Oui, dit la loi du 5 mai 1912.

L'EMPLOYÉ TOUCHERA-T-IL SON MOIS PLEIN ?

Un employé, payé au mois, a été autorisé par son patron à s'absenter plusieurs jours. Le patron a-t-il le droit de retenir une part de son traitement au prorata des heures non faites ?

La Cour de cassation, le 17 janvier 1912, a répondu que, dans l'engagement au mois le salaire convenu est une rémunération forfaitaire qui ne peut être augmentée ou diminuée selon le plus ou moins grand nombre d'heures de travail effectif.

Secrétariat Social
23, rue de la Justice, Lille

CONSULTATIONS

N., à Tourcoing. — Loi Ribot. — Une personne qui utilise le concours des Sociétés de crédit immobilier créée en application de la loi Ribot pour se faire construire une maison doit s'engager à l'habiter elle-même. Les dérogations à cette règle ne peuvent être accordées que pour motifs sérieux survenus après coup, tels que la nécessité de se déplacer pour trouver un emploi dans une région différente. Dans ces cas, la maison acquise par le concours de la Caisse de crédit immobilier, peut être louée ou vendue par l'emprunteur. Il va sans dire que lorsqu'il a remboursé l'emprunt fait à la Caisse de Crédit immobilier, il est libre de faire de sa maison l'usage qu'il veut.

Passé 55 ans, il n'est plus possible d'utiliser le concours des Caisses de Crédit immobilier. Le délai de remboursement, à 55 ans, est réduit à dix ans.

—o—

Lecteur assidu, du Cateau. — Comme infirme, vous êtes en droit de réclamer le bénéfice de la loi d'assistance aux vieillards du 14 juillet 1905. L'allocation de cent francs qui fait partie des arrérages de votre rente de retraite de la loi de 1910 sera déduite de l'allocation reçue en vertu de la loi d'assistance. Mais la retit comme provenant de la capitalisation de vos versements vous restera dûe.

—o—

O. S., à Bachant, par Pont-sur-Sambre. — Une assurée facultative née en 1854 toucherа 10 fr. 44 à 60 ans, et 33.75 à 65 ans. Elle doit verser 9 fr. par an en timbres rouges.

RETRAITES OUVRIÈRES
et paysannes

Barème des pensions assurées aux assujettis par la loi du 5 avril 1910, modifiée par celle du 5 février 1912.

AFFICHE : FORMAT 60 × 45
0 fr. 10 ; franco 0 fr. 15

En vente à la Librairie de la Croix du Nord, 1, rue des Sept-Agaches, LILLE.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

A LILLE
UNE SUPERBE MANIFESTATION

La ville de Lille a magnifiquement démontré hier combien est profond son amour pour l'incomparable héroïne française, la bienheureuse Jeanne d'Arc.

Très nombreux ont été les Lillois qui ont arboré le drapeau national aux fenêtres de leurs demeures. Dans toutes les rues, même les plus petites, les plus reculées, dès le matin on voyait des rangées de drapeaux, de bannières qui claquaient joyeusement au vent. Chacun avait fait un effort qui mérite d'être loué.

Dans le quartier d'Esquermes le drapeau flottait à toutes les fenêtres. Dès la veille une fanfare, escortée de porteurs de torches, avait parcouru les principales rues, pour la plus grande joie des habitants.

Une messe solennelle eut lieu dimanche matin, à dix heures, en l'église d'Esquermes. La grande nef était occupée par les membres de la Ligue des Catholiques Français et ceux du groupe de la Jeunesse Catholique. Après la messe, des jeunes filles de la Ligue Patriotique des Françaises offrirent en vente de gracieuses petites fleurs bleues et blanches.

Au faubourg du Sud des oriflammes et des drapeaux tricolores flottaient à de nombreuses fenêtres. Déjà toute la rue de l'Eglise était pavoisée, enguirlandée et ornée de lanternes vénitiennes, quand l'ondée de l'après-midi vint mettre hors d'état cette profusion de luminaires, qui eussent été du plus bel effet le soir.

L'église était le centre de ces décorations et disparaissait sous les guirlandes, artistement disposées par les jeunes gens de Patronage.

A midi, plusieurs milliers d'hommes étaient rassemblés sur la place de la République, en face du Palais des Beaux-Arts. A midi un quart toute cette foule se dirigeait, en un imposant cortège, vers la place Jeanne-d'Arc. Sur tout le parcours, dans les rues Nicolas-Leblanc et Solférino, les clairons des sociétés de gymnastique Saint-Louis, Saint-Vincent de Paul, Saint-Léonard, Saint-Stanislas firent entendre leurs alertes sonneries.

DEVANT LA STATUE

Au pied de la resplendissante statue de la Bienheureuse, tout le Comité de la Ligue des Catholiques Français attendait le cortège. On y remarquait MM. l'abbé Decock, M. Dhallutin, Me Gayet, MM. Feuquet et Olivier, Van Beuten, etc.

Une palme fut déposée sur le socle, une sonnerie de clairon retentit, claire, vibrante, puis une chorale entonna l'hymne « A l'Etendard ». Toute la foule massée sur la Place reprit en chœur le refrain.

Etendard de la délivrance,
A la victoire il mena nos aïeux !
A leurs enfants il prêche l'espérance.
Fils de ces preux
Chantons comme eux
Chantons comme eux !
Vive Jeanne ! Vive la France !

Des chapeaux se levèrent, on acclama la vaillante guerrière ce pendant qu'un discret rayon de soleil filtrait entre les nuages et venait glorieusement illuminer le monument.

Le chant de l'hymne terminé, Me Gayet prononça quelques vibrantes paroles.

« Au temps de Jeanne d'Arc, dit-il, la France n'avait jamais été plus bas ; voyez cependant depuis quelle magnifique carrière elle a fournie. C'est Jeanne d'Arc qui a rallié tous les bons français et a sauvé notre pays. Elle a été une grande « unieuse ». Aujourd'hui, qui que nous soyions, nous pouvons tous nous rallier encore autour d'elle et nous unir en criant : Vive Jeanne et vive la France ! »

Une dernière fois des acclamations montèrent vers la Bienheureuse, puis lentement, sans bousculade aucune, la foule se dispersa.

Aucun incident ne marqua cette manifestation.

Dans la soirée, une foule de plus d'un millier de personnes se massa devant le portail surmonté d'un immense écran illuminé « Honneur à Jeanne d'Arc » pour écouter une conférence avec projection sur la vie de Jeanne d'Arc, accompagnée des chants populaires à la Vierge de Lorraine.

Puis la foule gagna le terrain de la cité Tordeu et assista à un feu d'artifice nourri, varié, et qui fut fort applaudi.

Les trois cents habitants de la cité-jardin de la rue de la Justice ont eu la surprise, hier soir, d'apercevoir dans les airs, entre les cimes verdoyantes de leurs grands arbres, la fantastique apparition d'une Jeanne d'Arc vivante, montée sur son cheval de bataille, que guidait un jeune page. Autour d'elle se trouvaient quelques hommes d'armes revêtus de brillantes armures ; un peu en arrière, un groupe d'anges aux ailes agitées semblait guider la petite troupe vers de nouvelles victoires.

Annoncée par le son des cloches et des détonations, cette apparition souleva l'enthousiasme des heureux spectateurs, qui entonnèrent d'un même cœur tout leur répertoire de chants patriotiques.

De brillantes illuminations eurent lieu sur la place Gennevières, à Esquermes. Des guirlandes de lanternes vénitiennes et de verres colorités avaient été accrochées aux façades des maisons ; de magnifiques projections lumineuses retracèrent les principales scènes de la vie de Jeanne d'Arc.

Cette belle fête, témoignage remarquable de l'amour que portent les Lillois à la Vierge lorraine, se termina à dix heures par un feu d'artifice et l'embrasement du clocher.

A ROUBAIX

Malgré la pluie persistante, les catholiques roubaisiens ont été nombreux à arborer en l'honneur de la Vierge Lorraine leurs drapeaux tricolores et leurs bannières. Nous tenons à les féliciter du culte qu'ils ont voué à Jeanne d'Arc, puisqu'en elle ils entendent affirmer leur ardent amour de la France.

Roubaix est connu pour son patriotisme ardent.

Aussi Mgr Hœrscher, archevêque de Laodicée, a-t-il tenu à rendre hommage à ce sentiment au cours du panégyrique de Jeanne d'Arc, qu'il a prononcé dimanche, en l'église Saint-Martin, en présence d'une nombreuse assistance qui se pressait autour de sa chaire pour entendre sa parole éloquente et autorisée. Pendant plus d'une heure, l'évêque alsacien parla aux Roubaisiens de Jeanne d'Arc, en évêque et en patriote.

Il nous montra la Vierge de Domrémy sous deux aspects : comme chrétienne et comme Française.

« Chrétienne, s'est écrié Mgr Hœrscher, certes Jeanne le fut, depuis sa plus tendre enfance jusqu'à sa mort. Chrétienne, elle était par sa foi ardente et vive, par son ardente piété, son amour de la prière. Chrétienne elle l'était, cette jeune pastourelle, si douce et si aimable pour ses compagnes, si généreuse pour les pauvres, si accueillante pour les voyageurs. Chrétienne, Jeanne le fut encore lorsque, au milieu des camps, à Orléans, à Chinon, à Bourges, elle imposait à tous le respect du Christ et de la religion, convertissait ses hommes d'armes et ses lieutenants par sa douceur et sa piété. Chrétienne, elle le fut aux jours du triomphe alors qu'elle reportait à Dieu tout le mérite de ses victoires, comme aux jours de malheur, dans le cachot des prisons comme sur le bûcher de Rouen.

Après avoir formulé le souhait que la France revienne au Dieu de sa libératrice, Mgr Hœrscher nous a montré en Jeanne d'Arc, la bonne française, la grande patriote.

Française elle l'était par la pureté de sa langue, par son amour ardent du sol natal, et sa ténacité à vouloir en chasser l'Anglais oppresseur. Ce profond patriotisme lui était dicté par son ardent amour de Dieu et de l'Eglise : en la France, elle aimait la fille aînée de l'Eglise, le pays aux nobles ambitions.

Mgr Hœrscher a terminé son panégyrique en formulant le souhait que le 4 mai soit bientôt déclaré fête nationale, et que la fête de Jeanne d'Arc soit célébrée par tous les français unis dans un même élan de reconnaissance et d'amour envers la Vierge de Domrémy.

A WATTRELOS

La fête a été célébrée à la messe de 11 heures et demie. Un grand nombre de paroissiens, des délégations des Sociétés patriotiques de la ville ainsi que la Jeunesse Catholique avaient rehaussé par leur présence la fête de la Bienheureuse.

M. l'abbé Chavatte, professeur à Haubourdin, qui a fait le panégyrique, a été très écouté.

Bon nombre d'habitants avaient pavoisés en l'honneur de la libératrice de la France.

A CROIX

Contrariée par le mauvais temps, la manifestation en l'honneur de la bienheureuse Jeanne d'Arc, appelée la « Sainte de la Patrie », n'a pu donner ce qu'elle pouvait. Les drapeaux étaient cependant très nombreux, et un peu partout, même dans les quartiers ouvriers l'oriflamme tricolore flottait sous la pluie.

Une constatation qui est à faire, c'est qu'aucune fête, voire même celle du 14 juillet, ne provoque un tel pavoisement.

A WASQUEHAL

Malgré un temps peu clément et des averses continuelles, la population a dignement fêté Jeanne d'Arc, et beaucoup de drapeaux ont flotté aux fenêtres.

L'après-midi, à 6 heures, le public que la pluie n'a pu intimider s'est rendu au Patronage entendre une belle conférence par M. Sortin, le sympathique et distingué avocat lillois. L'orateur a su le don d'enthousiasme son auditoire par le récit clair et détaillé de la vie de l'héroïne. Comme M. Delcambre, curé de la paroisse, le disait dans ses remerciements, M. Sortin a fait passer dans son discours, avec son éloquence persuasive, tout son cœur de bon français et de catholique convaincu. Après cette magnifique conférence, coupée par une cantate à l'héroïne parfaitement exécutée par les membres du Patronage, le public favorablement impressionné d'ailleurs par le décor élégant des locaux qui révélait le zèle éclairé du Comité des fêtes de l'Œuvre, a pu assister à un feu d'artifice des plus réussis. Avant de se retirer, il se laissa une dernière fois charmer par l'exécution du chant de l'*Etendard* qui montait vibrant vers la belle statue de Jeanne d'Arc.

La foule s'est écoulée aux cris de Vive Jeanne d'Arc.

A HEM

La fête a été célébrée dimanche, à la messe de 10 heures. La chorale a rehaussé la cérémonie par des chants magnifiques. M. l'abbé Delattre, directeur des œuvres de Tourcoing, qui a fait le panégyrique de Jeanne d'Arc a été très écouté. A la fin de la Messe, la cantate à Jeanne d'Arc accompagnée par la Fanfare a produit le meilleur effet sur l'assistance nombreuse.

Un grand nombre d'habitants avait pavoisé en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

A HALLUIN

Dès la veille on remarque de nombreux édifices pavoisés et artistiquement décorés. Toute la population encouragée par les autorités de la Ville et par leur exemple s'y est mise avec entrain. Vers dix heures, une magnifique retraite aux flambeaux précédée par une Fanfare aux notes retentissantes parcourut les différents quartiers de la Ville, après quoi des salves d'artillerie se sont fait entendre. Le jour même de la fête, malgré le temps sombre et peu engageant le pavoisement est général ; la vaillante Société de gymnastique « La Jeune-Garde », clairons sonnants, tambours battants, s'est rendue à l'église pour assister à la grand'messe, où un magnifique et touchant panégyrique de Jeanne d'Arc a été prononcé par M. l'abbé Dalsforge, vicaire.

A l'issue de la messe, a eu lieu un défilé entraînant des principales Sociétés de la Ville. Le soir, une foule très nombreuse a admiré les magnifiques illuminations retraçant le nom et les principaux épisodes de la vie de l'héroïne que l'on pouvait remarquer spécialement dans les rues de Lille, de la Gare, des Ecoles et sur la place de l'Eglise.

A ARMENTIÈRES

La fête de l'héroïne a été célébrée avec éclat par tout ce qu'Armentières' compte de vrais patriotes. Dans presque toutes les rues de la ville, de nombreux drapeaux étaient arborés et quelques maisons se distinguaient par la richesse de leur décoration.

Dans toutes les églises, richement ornées, les sociétés de gymnastiques catholiques ont assisté en corps à la grand'messe où un panégyrique de Jeanne d'Arc a été prononcé.

A DUNKERQUE

Le pavoisement en l'honneur de Jeanne d'Arc a été des plus réussis ; dans toutes les rues, de nombreuses maisons avaient arboré le drapeau tricolore, beaucoup y avaient ajouté des oriflammes, des écussons, des tentures, etc.

A la Petite Chapelle, un Salut solennel a été chanté par les jeunes filles de la Réunion Dominicale de Saint-Eloi, qui, une heure avant, avaient, à la paroisse même, exécuté magistralement le chœur « A l'Etendard ».

A l'église Saint-Martin, où se célébrait, avec panégyrique par le R. P. Mahieu, dominicain, la fête pour les trois paroisses, une foule immense emplissait complètement les nefs pour le Salut du soir ; les chants ont été magnifiquement exécutés par l'excellente maîtrise du Collège N.-D. des Dunes, selon la méthode palestrinienne et avec la prononciation romaine qui a été très remarquée.

A DOUAI

La fête de Jeanne d'Arc a été, malgré la pluie, persistant toute la journée, célébrée avec un succès sans précédent.

Dès samedi soir, nombre de drapeaux et bannières flottaient déjà au vent. A 9 heures, à beaucoup de fenêtres, des flammes de bengales annonçaient la fête. A ce propos, une mention spéciale à la rue Saint-Jean.

Le dimanche, on ne comptait plus les drapeaux arborés aux demeures. Dans les différentes églises, des messes spéciales furent dites grâce à l'excellente inspiration de la Ligue Patriotique des Françaises. Les ligueuses s'y rendirent en foule et firent la Sainte-Communion. L'après-midi, aux vêpres, les paroisses de la ville regorgeaient de fidèles venus prier la Sainte-Pucelle, en faveur de la France. Le soir, le mauvais temps contraria les illuminations qui furent néanmoins magnifiques.

A FLINES-LEZ-RACHES

Dès le matin, les maisons étaient pavoisées aux couleurs nationales avec l'étendard de la Bienheureuse.

Une nombreuse affluence se pressait à l'église où avait lieu, à 10 h. 1/2, une messe solennelle avec l'assistance de la société de gymnastique « La St-Michel ». Le Père Béquaert prononça un panégyrique émouvant de la grande Lorraine, exalta son amour profond pour la France et les Français et la montra comme exemple à tous les catholiques pour relever la foi dans notre belle patrie. La maîtrise paroissiale et les jeunes filles de l'école libre firent entendre avec beaucoup d'expression une cantate à Jeanne d'Arc : « A la Bienheureuse » très goûtée par l'assistance qui se retira ravie et touchée.

A CAMBRAI

Le pavoisement, un peu retardé par la pluies matinale, devint bientôt imposant.

A 6 h., eut lieu, à la Métropole, un salut solennel en l'honneur de l'héroïne. M. Parchiprêtre montre que pendant toute sa vie Jeanne eut toujours les yeux fixés sur Dieu. M. l'Archiprêtre en tira les conclusions pratiques pour son auditoire.

A 8 h. du soir, plusieurs centaines de personnes étaient réunies en face de l'Institution Notre-Dame de Grâce pour assister à des projections lumineuses représentant toute la vie de Jeanne d'Arc. Ces projections, parfaitement réussies, intéressèrent vivement la foule

CAUDRY (Dernière heure)

Superbe entrain. Malgré la pluie, les couleurs nationales flottent dans toutes les rues. Grand esprit d'union parmi les catholiques.

—(o)—

A cause de l'abondance des matières et de l'arrivée tardive de plusieurs courriers, nous sommes obligés de remettre plusieurs communications très intéressantes.

Le Centenaire d'Ozanam
à l'Université Catholique de Lille

L'Université catholique de Lille avait convié l'élite de la ville et de la région à célébrer dimanche avec elle la mémoire de Frédéric Ozanam.

Cette initiative revenait de plein droit à l' « Alma Mater » Ozanam, comme M. Grousseau le rappelait en clôturant la solennité, ne fut-il pas étudiant, puis professeur de l'enseignement supérieur chrétien avant la lettre ?

Le grand homme à qui le Nord religieux rendait hier un magnifique hommage, mourut à quarante ans. Telles apparaissent pourtant la richesse de son œuvre et la complexité de sa physionomie, qu'à les évoquer d'éminents orateurs purent consacrer toute une journée et qu'il n'y eut pas de redites.

Pour les nombreux militants qui prirent part à ces fêtes, ils en auront emporté le désir de mettre demain des énergies accrues au service de l'Eglise, de la Patrie et du Peuple.

LA MESSE AU SACRÉ-CŒUR

Mgr Margerin, recteur de l'Université catholique de Lille, célébra, à 11 heures et demie, la Messe dans la belle église du Sacré-Cœur, magnifiquement parée.

M. le chanoine Bauduin, curé de la paroisse, MM. les chanoines Dutoit, vice-recteur, et Buns, intendant général de l'Université catholique, avaient pris place dans les stalles.

Les Professeurs et les Etudiants gagnèrent le chœur : à leur imposant défilé présidaient MM. Grousseau, Henry Cochin, députés du Nord, et Philippe de Las-Cases, fils du sénateur catholique de la Lozère.

Aux premiers rangs des fidèles qui remplissaient les nefs se pressaient de nombreux membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

Aux orgues, M. Gombert interprèta des prières discrètement éloquentes : signalons une superbe Marche de Jeanne d'Arc et le chœur des Pèlerins de Wagner. Le violoncelle de M. Saint-Moleux et le violon de M. Vatard, après avoir chanté divers motets, s'unirent pour donner la « Vierge » de Massenet.

M. le Chanoine Dutoit fait le panégyrique d'Ozanam

C'est aux étudiants catholiques et aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul que M. le chanoine Dutoit, vice-recteur, propose l'exemple d'Ozanam. Ne sont-ils pas les héritiers de sa foi et de sa charité, les continuateurs de ses travaux et de son apostolat ? »

La foi catholique ! On sait au prix de quels sacrifices Ozanam opta pour elle. « Les bruits d'un monde qui ne croyait pas » étaient venus jusqu'à lui : il connut les horreurs du doute et il dut s'en libérer. Pour lui, « comme pour tout chrétien, l'amour de Dieu fut une conquête ».

Qui l'aida à choisir entre la croyance et les avances d'un monde incrédule et corrompu ? Un prêtre, qu'il eut le courage de rechercher, d'entendre et de suivre. Discrètement l'orateur applique cette leçon à la jeunesse qui l'écoute.

Les méritoires renoncements d'Ozanam n'allèrent pas sans récompense, car, installée au cœur de sa vie, la charité lui ouvrit des horizons magnifiques et lui proposa des travaux féconds.

L'orateur en définit ainsi le but : Ozanam voulut glorifier la religion par l'histoire dans ses études, par ses exemples et ses bienfaits dans sa conduite. Viennent les obstacles : ils n'entraveront pas son effort.

L'apôtre populaire tiendra toutes ses promesses. Voici qu'il a pris contact avec les hommes de son siècle. Leur immoralité, leur égoïsme ne l'ont pas découragé ; il est « du parti de la confiance » ; il aime son temps et lui fait le plus large crédit ; il essaie de le comprendre pour le mieux aimer.

C'est la vérité apaisante qu'il lui donnera par la parole et par la plume. C'est la bienfaisante charité aussi qu'il lui prodiguera, sentant bien qu'il faut affermir la foi par les œuvres.

Citons cette page pénétrante dans laquelle l'orateur analyse l'activité charitable de son héros :

Ozanam rêvait de la charité médiatrice entre l'extrême opulence et l'extrême misère et s'appliquant à résoudre dans toute sa complexité la question sociale.

Il n'entendait pas sans doute que ce fût l'œuvre exclusive des conférences de Saint Vincent de Paul. Celles-ci doivent garder leur but précis : la visite des pauvres.

Mais par ce moyen, elles doivent faire dans chacun de leurs membres l'éducation de la charité ; elles doivent préparer les dévouements qui, sur d'autres terrains et sous d'autres formes, iront s'adapter à l'infinie variété des misères humaines et multiplier les œuvres et les institutions qui rendront de moins en moins précaire, dans le monde du Travail, la sécurité du lendemain.

N'a-t-on pas vu en tout temps vivre en intime union avec la Société de Saint-Vincent de Paul les œuvres issues de son sein ? N'a-t-elle pas formé partout l'état-major qui dirige l'activité charitable du catholicisme au service de la classe ouvrière ?...

... Cette entreprise modeste de quelques jeunes gens a grandi sous la bénédiction de Dieu. Ele s'est étendue à travers la France, elle a passé nos frontières, elle compte maintenant dans le monde entier 140.000 confrères qui distribuent 18 millions d'aumônes et qui ajoutent aux secours matériels, qui apaisent la faim, les consolations de l'amour fraternel et des espérances chrétiennes, les seules qui suffisent à toutes les épreuves.

L'orateur dégage, pour la jeunesse qui l'écoute, les leçons de cette admirable vie :

Aimer-vous la liberté ? Il n'y en a pas de plus belle ni de plus vraie que celle qui nous arrache au monde et qui nous donne à Dieu. Etes-vous jaloux de votre honneur ? Nulle part il n'est plus en sûreté que dans la pratique de votre religion. Aimez-vous le courage ? Il n'y en a pas de plus sublime que de s'immoler au service de Dieu et des pauvres. Etes-vous passionnés de science ? Il n'y en a pas de plus utile que celle qui éclaire les âmes sur le chemin du Ciel. Aimez-vous votre pays ? C'est en aimant le Christ et l'Eglise que vous serez les meilleurs ouvriers de sa Grandeur, les plus vaillants défenseurs de ses droits.

Dans une magnifique péroraison, M. le chanoine Dutoit rappelle qu'avec la mémoire d'Ozanam, c'est la France aussi qui triomphe et au souvenir de son héros il unit très heureusement celui de Jeanne d'Arc.

Ozanam, Jeanne d'Arc ! Que de gloire, que de vertus, que d'exemples dans ces deux noms ! C'est toute une vision de la France qu'ils évoquent : la France, terre de héros et de martyrs, de soldats et d'apôtres, conquérante par l'épée, conquérante par la charité.

Et l'orateur termine par un vibrant acte de foi dans les destinées de la Patrie française.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A trois heures, les amis d'Ozanam se retrouvaient dans le salle de la Société Industrielle pour la séance solennelle, que présidait M. Grousseau, entouré de Mgr le Recteur, de MM. Henry Cochin et de Las Cases, de MM. les chanoines Dutoit, Buns, Bauduin ; de MM. Ory ; Deherripon, président, et des membres du bureau de la Fédération générale des Etudiants catholiques.

Aux premiers rangs de l'auditoire, très choisi, nous remarquons MM. les doyens des cinq facultés ; de nombreux professeurs de l'Université Catholique ; MM. les chanoines Delbroucq, supérieur du Collège Notre-Dame de la Treille, et Masure ; MM. les abbés Peter, docteur ès-lettres, directeur de la Maison de famille Saint-Louis, et Despinoy, directeur du Cercle des Etudiants, M. Jean Bernard, de nombreux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, etc...

M. Deherripon présente délicatement les orateurs et donne la parole à M. Henry Cochin.

DISCOURS
de Monsieur Henri Cochin

Héritier direct de la pensée et du talent d'Ozanam, M. Henry Cochin parlera du grand homme avec une particulière émotion, et l'on ne saurait souhaiter un guide plus sûr pour entrer dans la charmante intimité de cette belle âme.

Dans un cortège prestigieux défilent ceux qu'Ozanam connut et qu'il aima : Lacordaire, Perreyve, Montalembert, Falloux, toute cette pléiade vaillante qui obtint cette même liberté d'enseignement pour qui M. Grousseau et ses amis luttent encore aujourd'hui.

Ces hommes avaient pour Ozanam une tendresse singulière. Il était si bon, si gracieusement aimable, si courtois et si chevaleresque !

Une poésie mélancolique enveloppe la destinée de cet orateur et de ce militant, frappé en pleine force et en pleine éloquence. Mais voici que le triomphe du centenaire dissipe cette tristesse. Ozanam est toujours parmi nous ; pourquoi le chercher parmi les morts ? Il est vivant ! De son tombeau sortent des éléments féconds, grâce au mystère étrange qui sous la mort à la vie, grâce à la communion des âmes, à la communion des saints.

Des fêtes joyeuses et populaires célèbrent Ozanam par toute la France ; les foules l'acclament et, pour consacrer sa mémoire, on a vu venir de Rome un de ces légats solennels qui dans ses études sur le Moyen-Age il nous montrait apportant aux peuples barbares la justice, la charité, la civilisation.

M. Henry Cochin s'attache maintenant à décrire Ozanam étudiant et professeur. Aux dangers d'une époque qui n'abandonne l'utopie que pour le matérialisme, le jeune homme échappera grâce au contact assidu de son vieux maître, le savant catholique André-Marie Ampère, dont l'orateur trace un portrait magistral.

Ozanam apprend à cette sûre et ferme école que le rêve ne mène à rien pour le service des vérités éternelles : c'est sur une « base de faits incontestables » qu'il voudra asseoir son christianisme.

Et ainsi l'amour de sa religion fait de lui l'érudit attentif, précis, consciencieux, le créateur de la science philologique qui lui a survécu. Il faudra bien que les adversaires mêmes de sa foi s'inclinent devant l'autorité de ce travailleur prodigieux qui sert l'Histoire vraie en même temps que Dieu.

Ozanam sort des archives des documents nouveaux, il ressuscite des figures méconnues, comme celle de Dante que désormais on ne cessera plus d'admirer : aux poètes franciscains d'Ombrie et de Toscane il restitue leur beauté radieuse.

C'est en artiste, mais en apôtre aussi, qu'avec l'histoire il aime les belles-lettres, parce qu'elles font trouver à la vérité le chemin du cœur. Pour ce chrétien, « l'inspiration a un autre nom : c'est la Grâce ».

Enfin M. Henry Cochin rappelle la charité de son héros. C'est vers les humbles que d'instinct Ozanam se portait. Lui, que la majesté des classiques ne touchait guère, se laissa séduire par ses « chers Barbares », et ce n'étaient nas uniquement ceux du Ve siècle. Il avait des « chers Barbares » autour de lui ; il en avait en haut, il en avait en bas, des révoltés intellectuels et des insurgés plébéiens. Pour eux il fonda la Société de Saint-Vincent de Paul avec six étudiants comme lui.

Qui le guidera dans son travail de rénovation sociale ? Les livres ? Non : mais l'instructive visite aux pauvres, la démarche intime qui lui permettra d'arracher aux malheureux le décret de leur misère.

Dans une touchante péroraison, M. Henry Cochin évoque la bonté d'Ozanam, qui ne voulut jamais donner de coups, mais atteindre les cœurs et qui doucement amena jusqu'à Dieu tant d'âmes hésitantes !

DISCOURS
de Monsieur de Las Cases

C'est Ozanam professeur d'énergie que M. Philippe de Las Cases offre en exemple aux jeunes. S'ils ont, comme on l'a dit, le goût de l'action et le désir de la réalisation, s'ils veulent féconder leur effort par le sentiment religieux et la foi patriotique, qu'ils prennent pour maître et pour chef le héros de cette fête !

Sa vie fut un acte magnifique de confiance dans la science rendant témoignage à la vérité chrétienne, dans la liberté permettant à l'Eglise d'accomplir sa mission, dans l'Eglise travaillant au progrès social et à la civilisation tout entière.

L'orateur s'attachera à démontrer que cette triple confiance d'Ozanam fut pleinement récompensée par les faits.

La science n'a point trompé les espérances qu'il avait mises en elle et, pour ne parler que des méthodes historiques consciencieuses et loyales inaugurées par le grand homme, n'ont-elles pas jeté un jour